

PROGRAMME DETAILLE ET FORMATEUR

Fiscalité agricole : outils d'optimisation fiscale et traitement des activités accessoires

Objectifs pédagogiques :

- Être capable d'identifier les activités qui relèvent des bénéfices agricoles et de maitriser les particularités fiscales du régime du bénéfice agricole au réel (IR).

Bénéfices participants :

- Les limites de rattachement des activités accessoires à l'activité agricole.
- Les principaux outils d'optimisation fiscale du revenu agricole.

Public visé : chef de mission EC, collaborateur EC confirmé, expert-comptable.

Date et durée :

Mercredi 10 décembre 2025 de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h (7h) dans les locaux de Terra Gestion, 259 rue Pierre et Marie 77000 Curie Vaux-Le-Pénil.

Accessibilité: les personnes atteintes de handicap souhaitant suivre cette formation sont invitées à nous contacter directement par mail à <u>contact75@terragestion.com</u>, afin d'étudier ensemble les possibilités de suivre la formation.

Prérequis : cette formation ne nécessité aucun prérequis. Néanmoins, nous recommandons au participant de maîtriser les fondamentaux de la fiscalité agricole.

Tarif Terra Gestion: 310 € HT

Modalités d'inscription et d'annulation : sur le site de TERRA GESTION. Cliquer sur le nombre de places puis sur s'inscrire à la formation. Compléter le formulaire et régler par virement, carte bancaire ou chèque.

Méthode et moyens pédagogiques :

- Exposé
- Mini-cas d'application

Moyens techniques:

- Tableau numérique pour les documents projetés, paperboard
- Accueil des participants dans une salle facilitant l'approche pédagogique et les mises en situations

Les supports de cours sont remis électroniquement aux participants le jour de la formation

Modalités d'évaluation :

- Quiz
- Questionnaire de validation des acquis

Nombre de participants : cette formation est organisée pour un groupe de participants d'environ 20 personnes environ

Nature de la formation dispensée : à l'issue de la formation, un certificat de réalisation sera délivré au stagiaire.













Qualité et évaluation de la formation : un questionnaire d'évaluation sera remis à chaque participant pour mesurer le niveau de satisfaction au regard des attentes.

Préambule

Le secteur agricole se caractérise par des spécificités qui nécessitent, au plan fiscal notamment, de bien maîtriser les textes applicables.

Par ailleurs, et afin de s'assurer un complément de revenus, de plus en plus d'agriculteurs s'orientent vers des activités accessoires susceptibles d'être prises en compte ou pas pour la détermination du bénéfice agricole.

En complément de la formation de découverte déjà existante (« Initiation à la fiscalité agricole » 01FIS0033), cette formation permettra aux participants de développer leur champ d'intervention dans le domaine agricole en faisant valoir leur connaissance des outils de défiscalisation et de traitement des activités accessoires.

Questions Traitées

- 1 Le rattachement des activités accessoires : développement et principes d'application de l'article 75 du CGI
- 2 La déduction pour épargne de précaution (DEP) : article 73 du CGI
- 3 La moyenne triennale : article 75-O B du CGI
- 4 L'étalement du bénéfice agricole exceptionnel : article 75-O A du CGI
- 5 Le blocage des stocks à rotation lente : article 72 B bis du CGI
- 6 Cas pratiques et exemples d'application

FORMATEUR: M. VIRON

Les formateurs sont des professionnels sélectionnés pour leur maîtrise du sujet enseigné et leur expérience pratique afin de proposer une approche pragmatique et concrète des sujets traités.

89

Tél. 01 39 07 49 00

78

